

RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00510
Numéro SIREN : 804 053 668
Nom ou dénomination : 2 BSO

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2023 sous le numéro de dépôt 3801

3241
n° de
dépôt



163510
n° de
gestion

19 JUL. 2023

n° de
facture

n° de
chrono

**DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

LES SOUSSIGNES :

La société B2LN, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 605.000 € dont le siège social est situé 108 route de Paris, 86360 CHASSENEUIL DU POITOU, en cours d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de POITIERS,

Représentée par Monsieur Jérôme BELLIN, gérant et associé unique, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes ainsi qu'il le déclare,

Et

Monsieur Frédéric OGIER, demeurant à POITIERS (86000) – 43 rue du Champ Berland,

AGISSANT en qualité de seuls associés de la société **2 BSO**, société à responsabilité limitée de 26 668 € euros, dont le siège social est à CHASSENEUIL DU POITOU (86360) 108 route de Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de POITIERS sous le numéro 804 053 668

Après avoir rappelé :

- Que la société 2 BSO existe sous la forme à responsabilité limitée depuis son immatriculation au RCS le 13 août 2014,
- Que son activité principale est La création, l'acquisition, la propriété, l'exploitation sous toutes formes d'un ou de plusieurs fonds de commerce d'optique, lunetterie, audio prothèse,
- Qu'elle a établi les bilans des exercices écoulés depuis lors, lesquels ont été régulièrement approuvés,
- Qu'il sera proposé aux associés la transformation de la société ARES OPTIQUE en société par actions simplifiée,
- Qu'il résulte des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, que cette transformation doit être précédée d'un rapport d'un commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers et attestant en outre que le montant des capitaux propres est au moins égal à celui du capital social,
- Qu'un commissaire à la transformation peut être désigné par l'unanimité des associés de la société,

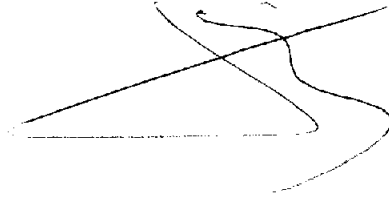
DESIGNENT en qualité de commissaire à la transformation :

La société DUO SOLUTIONS AUDIT, Commissaire aux Comptes dont le siège social est situé 16 rues du Pré Médard – 86280 SAINT BENOIT, représentée par Monsieur Michel D'HEROUILLE, choisi parmi les commissaires inscrits, qui aura pour mission :

- d'établir le rapport sur la situation de la société mentionné au 3^{ème} alinéa de l'article L.223-43 du Code de commerce,
- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social de cette société et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers et de présenter un rapport duquel il devra résulter notamment que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social,
- de ses évaluations, constatations et avis, dresser un rapport.

Fait à Chasseneuil du Poitou
Le 20 juin 2023

Pour la société B2LN
Jérôme BELLIN
Gérant



Frédéric OGIER



partenaire d'avenir

DUO
SOLUTIONS

2 BSO

Société à Responsabilité Limitée au capital de 26 668 euros
Siège Social : 108 route de Paris
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

N° SIRET : 804 053 668 00013
Code APE : 4322B
RCS POITIERS : 804 053 668

CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE
AUDIT
SOCIAL
FISCAL
GESTION
FORMATION

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE 2 BSO, SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



Société à Responsabilité Limitée au capital de 26 668 euros
Siège Social : 108 route de Paris
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

N° SIRET : 804 053 668 00013
Code APE : 4322B
RCS POITIERS : 804 053 668

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE 2 BSO, SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce, et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application de l'article L. 224-3 du même Code par décision des Associés en date du 20 juin 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

.../...

Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

L'activité de la SARL 2 BSO consiste en l'objet social suivant :

- l'installation, la pose et l'entretien de matériels de chauffage à énergie bois (poêles à granulés, poêles à bois, inserts) ;
- la commercialisation de granulés de bois, de tous matériaux de chauffage, notamment à énergie bois, de poêles à bois et à granulés de bois, inserts, ainsi que de toutes pièces, produits et matériaux accessoires ou connexes ;
- la réalisation de travaux d'isolation thermique, notamment l'isolation des combles et toitures ;
- et plus généralement la réalisation de tous travaux et études, ainsi que la commercialisation de toutes marchandises et matériaux en rapport avec la réalisation d'économies d'énergie et le développement durable.

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 présentent des capitaux propres de 682 367 €, supérieurs au capital social de 26 668 €, un chiffre d'affaires de 4 638 k€ et un résultat de 205 k€.

L'actif de la société est principalement constitué d'immobilisations corporelles pour 279 k€, de stocks et en-cours évalués à 851 k€, de créances clients nettes pour 188 k€ et de disponibilités pour 336 k€. Le fonds de commerce n'est pas valorisé à l'actif du bilan.

Outre les capitaux propres évoqués ci-dessus, le passif est constitué de dettes financières pour 299 k€, de comptes-courants associés pour 32 k€, et de diverses dettes fournisseurs, fiscales et sociales pour 813 k€.

Les Gérants Associés nous indiquent qu'ils n'ont pas connaissance de litiges à ce jour qui mériteraient d'être provisionnés, qu'aucun événement particulier ne laisse présager de dégradation de la situation nette depuis le 31 décembre 2022. Lors de l'Assemblée Générale annuelle sur les comptes au 31 décembre 2022 tenue le 30 juin 2023, le résultat a été porté en report à nouveau.



.../...

Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

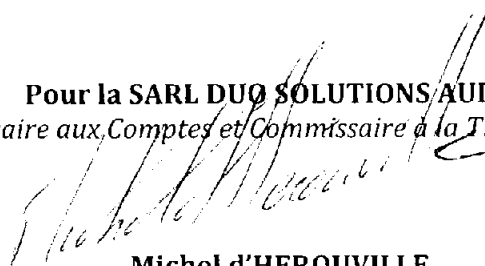
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte-tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les règles et méthodes comptables applicables est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Poitiers, le 18 juillet 2023

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux Comptes et Commissaire à la Transformation,



Michel d'HEROUVILLE